

FICHE TECHNIQUE

Mélange utilisé	Taux de semis	Profondeur de semis	Date de semis	
			Printemps	Automne
Pâturin (30 %)	35 kg/ha avec semoir	0,5 à 1,2 cm	Fin avril – début juin	Août-Septembre
Trèfle Alsike ord. (30 %)				
Fétuque rouge traçante (20 %)	42 kg/ha à la volée	(¼ à ½ pouce)	<i>Au même moment que la culture principale</i>	<i>Après la récolte des céréales et des travaux</i>
Ray-grass annuel (20 %)				

Travail du sol :

Le contact entre les semences et le sol est primordial. Idéalement, passer un coup de rouleau avant et après le semis pour favoriser le contact et la qualité du lit de semence.

Entretien de la bande riveraine :

Veillez vous informer de la réglementation en vigueur sur votre territoire auprès de votre agronome ou votre municipalité.

Les semences sont disponibles gratuitement aux producteurs agricoles de la Montérégie grâce au projet Protection des bandes riveraines agricoles en Montérégie – phase 2 financé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, dans le cadre du volet Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité. Pour plus d’information sur le projet, veuillez consulter le site Web : <https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/protection-des-bandes-riveraines/protection-des-bandes-riveraines-agricoles-phase-2>